

LEGENDE

ZONAGE

ZONES URBAINES

- UH** Zone urbanisée à dominante d'habitat
- Uhb** Secteur de confortement des centralités de la commune
- UH1** Secteur à dominante d'habitat collectif et/ou semi-collectif
- UHp** Secteur à dominante d'habitat de faible densité
- UE** Zone urbanisée à vocation d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif
- UX** Secteur de gestion et confortement des activités économiques
- Uxc** Secteur de gestion et confortement des activités économiques y compris commerciales

ZONES A URBANISER

- 1AUh** Zone d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat
- 1AUh** Secteur de confortement maîtrisé de l'enveloppe urbaine de la commune
- 1AUhb** Secteur de confortement du bourg
- 1AUh1** Secteur de densification de l'habitat
- 1AUhp** Secteur de faible à moyenne densité de l'habitat
- 1AUX** Secteur de développement des activités économiques
- 2AU** Zone d'urbanisation future à moyen et long terme

ZONES AGRICOLES

- A** Zone agricole

ZONES NATURELLES

- N** Zone naturelle
- Nbe** Secteur de taille et de capacité limitées à vocation d'équipements publics et/ou d'intérêt collectifs
- Nbx** Secteur de taille et de capacité limitées gérant l'activité économique existante


AUTRES

ELEMENTS, SITES et SECTEURS réglementés au titre de l'article L. 123.1.5.7° du CU

- Périmètre de bâti patrimonial identifié au titre de l'article R.123.11.h du Code de l'Urbanisme (CU)
- Espaces contribuant aux continuités écologiques au titre de l'article R.123.11.i du CU
- Plages agraires d'intérêt paysager au titre de l'article R.123.11.h du CU
- Elément de paysage naturel d'intérêt paysager au titre de l'article R.123.11.h du CU
- Zones humides à protéger pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article R.123.11.h du CU
- Eléments végétaux ponctuels et espaces arborés délimités au titre de l'article R.123.11.h du CU
- Espaces arborés au titre de l'article R.123.11.h du CU
- Espaces boisés Classés au titre de l'article L.130.1 du CU

SECTEURS IDENTIFIES AU TITRE DE L'ARTICLE R.123.11.b du CU

- Risques naturels : PPR Zone rouge
- Ressource naturelle : Périmètres de protection immédiat des captages d'eau potable
- Zone C du PEB
- Zone D du PEB
- Risques technologiques : canalisation de gaz et zone non aedificandi
- Bandes correspondant aux effets létaux significatifs
- Bandes correspondant aux premiers effets létaux
- Bandes correspondant aux effets irréversibles



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAOIE

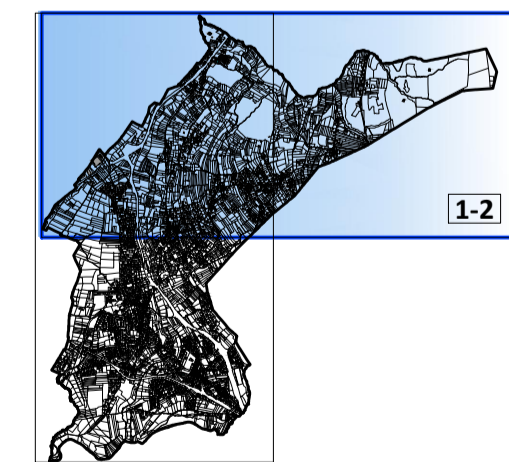
CRANVES-SALES



Modification n°3 du
Plan Local d'Urbanisme
DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE
Plan des périmètres

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 23 février 2022 approuvant la modification n°3 du PLU,

Le Maire,
Bernard BOCCARD



PLAN	PROCEDURES		
	ELABORATION	MODIFICATIONS	MODIFICATIONS SIMPLIFIEES
N°1 1-2-b		N°1 Approuvée le 17/10/2016	N°1 Approuvée le 13/04/2015
ECHELLE		N°2 Approuvée le 23/09/2019	N°2 Approuvée le 04/06/2018
1/5000	N°1 Approuvée le 15/12/2014	N°3 Approuvée le 23/02/2022	N°3 Approuvée le 26/11/2018

Mise au point

Territoires demain **CONCEPTION**

B.E. - DESSIN **SARL-CANEL GEOMETRIE - EXPERT**

FOND CADASTRAL
Origine CADASTRE
Droits de l'Etat réservés

MISE A JOUR DU BATI
Décembre 2018